

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/52

10 décembre 1996

(96-5209)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

REPUBLIQUE TCHEQUE

Déclaration de S.E. M. Vladimír Dlouhý
Ministre de l'industrie et du commerce

J'aimerais tout d'abord, au nom du gouvernement de la République tchèque, remercier très sincèrement S.E. M. Goh Chok Tong, Premier Ministre de la République de Singapour, d'avoir accueilli la première Conférence ministérielle de l'OMC et les Singapouriens pour leur admirable et généreuse hospitalité. Je vous félicite pour votre élection et souhaite que vous réussissiez dans la tâche qui est la vôtre.

A Marrakech, il y a plus de deux ans, j'ai eu le très grand privilège d'être présent lors de la conclusion de l'accord commercial le plus important de l'histoire de l'humanité. Moins d'un an plus tard, nous avons créé une nouvelle institution, donnant ainsi une impulsion sans précédent au commerce mondial. Aujourd'hui, je suis honoré de vous faire part des conséquences pratiques qui ont résulté pour mon pays de l'entrée en fonction récente de l'OMC.

Il ne fait aucun doute que le terme-clé de cette première Conférence ministérielle est "mise en oeuvre". Le résultat le plus remarquable a été d'assurer la transition harmonieuse du GATT - lequel a servi d'instrument provisoire pendant des dizaines d'années - à une véritable organisation, offrant un large cadre institutionnel fondé sur la primauté du droit international et sur un règlement des différends juridiquement contraignant.

La République tchèque a agi dans le strict respect de toutes ses obligations, dans toute leur portée et en temps voulu. Dans certains domaines, tels que les produits pharmaceutiques, mon pays a même offert davantage que ce qui lui était demandé. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts et nous attendons de nos partenaires qu'ils fassent de même. Cette Conférence devrait reconfirmer les engagements des Membres de l'OMC d'assurer une ouverture effective des marchés et de respecter les règles.

Certes, l'évaluation de la mise en oeuvre est globalement positive mais il y a encore matière à amélioration. Une préoccupation particulière a trait au fait que les obligations de notification ne sont pas suffisamment observées. Dans certains secteurs, l'accroissement des possibilités commerciales est loin d'être satisfaisant. Pour ce qui est de l'agriculture, de véritables efforts devraient encore être accomplis afin que ce secteur soit plus étroitement soumis aux règles et disciplines de l'OMC.

Il ne sera possible de traduire la lettre et l'esprit des Accords de l'OMC dans la réalité quotidienne que si les gouvernements ont la volonté politique et la capacité de se conformer à leurs engagements. Par conséquent, préserver la dimension humaine des activités de l'OMC est d'une importance primordiale. Le système tout entier se fourvoierait si certains Membres étaient privés des avantages découlant de l'OMC uniquement du fait qu'ils ne disposent pas de suffisamment de moyens pour traiter des volumes considérables de renseignements nouveaux. Par ailleurs, les différences

naturelles de taille ne devraient pas constituer un prétexte *a priori* pour sacrifier les buts légitimement ambitieux de cette institution.

De l'avis général, la Conférence a également pour objet d'établir le programme de travail futur de l'OMC. Son point de départ, qui est équilibré, découle du programme incorporé du Cycle d'Uruguay, qui fournit un cadre pour examiner les accords existants et mener de futures négociations. Nous sommes convaincus que les négociations sur les télécommunications de base et les services financiers aboutiront dans les meilleurs délais, négociations auxquelles la République tchèque a déjà apporté une contribution appréciable. Nous comptons également sur une plus grande protection dans le domaine des indications géographiques. Nous sommes également intéressés par l'idée d'une libéralisation accrue du commerce des produits des technologies de l'information.

La présente Conférence devrait étudier les moyens d'améliorer les règles du jeu là où certains des acteurs souffrent d'une marginalisation. Nous nous félicitons de la proposition de M. Ruggiero de faire bénéficier de l'accès en franchise les produits en provenance des pays les moins avancés. Dans la République tchèque les importations en provenance de ces pays bénéficient de ce régime. Mais notre contribution va même au-delà: la récente réunion des Ministres des pays les moins avancés a pu se tenir également grâce à une aide financière fournie par mon pays.

Le programme de travail de l'OMC devrait refléter les aspects des activités de l'Organisation qui sont tournés vers l'avenir. L'OMC devrait demeurer un cadre dynamique et en constante évolution, capable de répondre aux besoins d'une économie qui se mondialise. Les nouvelles questions liées au commerce, qui recueillent en général l'adhésion de tous les Membres de l'OMC, pourraient servir d'instrument pour atteindre cet objectif.

Mon pays est d'avis que les liens entre le commerce et l'investissement, l'analyse des règles en matière de commerce et de concurrence et un ensemble de mesures visant à la facilitation des échanges répondent au principal critère, qui est que ces questions relèvent du mandat de l'OMC. Pour ce qui est du commerce et de l'investissement, la République tchèque a été l'un des pays qui ont demandé que l'on procède à une analyse de cette question complexe à l'OMC. Le lien existant entre ces deux domaines consiste en une progression linéaire allant de l'un à l'autre, où l'investissement ne remplace pas le commerce mais en est complémentaire. Mon pays a été un partisan résolu de l'analyse, à l'OMC, du commerce et de la concurrence. Nous voulons un débat équilibré pour savoir comment améliorer la complémentarité et la cohérence des disciplines commerciales et des politiques de la concurrence.

La République tchèque ne cesse de soutenir que c'est en favorisant la démocratie et la prospérité grâce à un commerce ouvert et libre et à un respect accru des règles et disciplines existantes que l'OMC et ses Membres contribueront le plus à relever les normes dans le monde entier dans des domaines tels que l'environnement et les conditions de travail. Cela est indubitablement vrai pour les normes environnementales et les normes du travail fondamentales.

Nous estimons que les objectifs commerciaux et les préoccupations écologiques sont deux domaines que l'on ne peut pas entièrement dissocier. Néanmoins, mon pays a répété à plusieurs reprises qu'il était d'avis que les liens entre le commerce et l'environnement ne pourraient devenir véritablement durables et complémentaires que si l'on mettait un terme à l'unilatéralisme et au protectionnisme.

La République tchèque souhaite renforcer les normes du travail fondamentales dans le monde entier et est opposée aux violations des droits de l'homme fondamentaux tels que le travail forcé et le travail des enfants. Cependant, nous sommes convaincus que l'application effective des normes du travail est du ressort de l'Organisation internationale du travail. L'OMC n'est pas l'instance appropriée pour traiter de cette question. Elle repose sur un contrat commercial garantissant la libéralisation du commerce et non l'application des normes du travail. S'il existe un lien entre commerce

et conditions de travail, c'est dans le sens où de possibles restrictions au commerce sont susceptibles d'abaisser, et non de relever, le niveau de vie des pays considérés. L'OMC ne devrait tolérer aucune forme de sanctions commerciales visant à dicter des normes du travail particulières en imposant des coûts additionnels obligatoires aux Membres de l'OMC qui, du fait de leur histoire, bénéficient d'avantages comparatifs dus à une main-d'oeuvre efficace par rapport à son coût.

En conclusion, j'aimerais rendre hommage à M. Ruggiero et au personnel de l'OMC, qui n'ont pas ménagé leurs efforts, contribuant ainsi avec compétence à la préparation de cette Conférence.